

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 724****9 juillet 2003****SOMMAIRE**

All Time Sports, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	34751	Holkem S.A.H., Luxembourg . . . . .	34729
Amex International S.A., Luxembourg . . . . .	34730	Honeybee Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34729
Apollonia S.A., Luxembourg . . . . .	34722	HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	34745
Association de Prévoyance Victoria Regina, A.s.b.l., Hesperange . . . . .	34712	Illiade Développement, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34743
B.B.C.P.G.D., Basket-Ball Club Police Grand-Ducal, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	34713	Illiade Développement, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34745
(La) Barca (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	34731	Intercity Development S.A.H., Luxembourg . . . . .	34730
Barros S.C.I., Fentange . . . . .	34720	Interfirst, Sicav, Luxembourg . . . . .	34752
Biophotonic S.A.H., Luxembourg . . . . .	34745	International A.C.P. S.A.H., Luxembourg . . . . .	34727
Caixa Catalunya Foncliquet, Sicav, Luxembourg . . . . .	34706	Invilux S.A., Luxembourg . . . . .	34733
Contech Europe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34715	Ixos Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34730
Delta Management Luxembourg S.A., Hobscheid . . . . .	34723	JD Transport, S.à r.l., Differdange . . . . .	34748
Delta Management Luxembourg S.A., Hobscheid . . . . .	34723	Kenora S.A., Luxembourg . . . . .	34722
Difrach (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	34729	Kent Inter Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34731
Dynargie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34733	Kent Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34731
Ecosave Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	34709	Lenger Trapper, A.s.b.l., Linger . . . . .	34716
Entreprise de Construction Cellina, S.à r.l., Schengen . . . . .	34727	Leysser S.A., Foetz . . . . .	34727
Entreprise de Construction Cellina, S.à r.l., Schengen . . . . .	34727	Limbo Invest S.A., Luxembourg . . . . .	34722
Epigone S.A., Luxembourg . . . . .	34728	Link Capital Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	34746
Erin S.A., Luxembourg . . . . .	34719	Link Capital Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	34746
Erin S.A., Luxembourg . . . . .	34719	Logiciel Graphics S.A., Luxembourg . . . . .	34732
Ettore S.A.H., Luxembourg . . . . .	34731	Lusofin S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	34732
Europe Diam Trade S.A., Luxembourg . . . . .	34732	Lux-Fonte S.A., Kopstal . . . . .	34718
Ferrero Trading Lux S.A., Senningerberg . . . . .	34750	Luxriver S.A.H., Luxembourg . . . . .	34732
Ferrero Trading Lux S.A., Senningerberg . . . . .	34751	Millicom International Cellular S.A., Bertrange . . . . .	34724
Fin. Mag. International S.A., Luxembourg . . . . .	34749	Millicom International Cellular S.A., Bertrange . . . . .	34726
Fin. Mag. International S.A., Luxembourg . . . . .	34750	Montana (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	34752
First International Broker S.A., Luxembourg . . . . .	34733	Pyramides S.A., Luxembourg . . . . .	34735
French Property Partners Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34746	Sam et Lux S.A., Steinfort . . . . .	34709
French Property Partners Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34747	Screaming Eagle S.A., Luxembourg . . . . .	34737
Genesis Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .	34707	Secure Invest S.A., Luxembourg . . . . .	34719
Go-Far S.A., Luxembourg . . . . .	34736	Shasa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34748
Go-Far S.A., Luxembourg . . . . .	34736	Shasa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34749
Guardian Luxcoating Finance, S.à r.l., Bascharage . . . . .	34730	Sienna S.A.H., Luxembourg . . . . .	34715
Helvetia Europe S.A., Munsbach . . . . .	34742	Stone Lux S.A., Luxembourg . . . . .	34747
Hemry S.A.H., Luxembourg . . . . .	34726	Syndicat d'Intérêts Locaux Kirchberg, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	34707
Hill 27 S.A.H., Luxembourg . . . . .	34728	Tandil S.A.H., Luxembourg . . . . .	34718
Holding Filobespana S.A., Luxembourg . . . . .	34733	Tinerama Investment A.G., Luxembourg . . . . .	34706
		Trust Worthy Holding S.A., Wasserbillig . . . . .	34729
		Vitrierie Stemper S.A., Soleuvre . . . . .	34728
		Waldeb Europe S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	34734
		Waldeb Europe S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	34735

**TINERAMA INVESTMENT A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 51.927.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 juin 2003*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Karl-Heinz Hauptmann, homme d'affaires, demeurant à Seals Kent (UK), Président
- Monsieur Milan Janku, homme d'affaires, demeurant à Prague, République Tchéque
- Monsieur Peter Fellegi, homme d'affaires, demeurant à Londres

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032405.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

**CAIXA CATALUNYA FONCLIQUET, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 49.661.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Luis Schroeder, juriste de banque, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de CAIXA D'ESTALVIS DE CATALUNYA, ayant son siège à Pl. Antoni Maura, 6, E-08003 Barcelone,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 19 mai 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société d'investissement à capital variable CAIXA CATALUNYA FONCLIQUET, avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, fut constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 59 du 6 février 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 1<sup>er</sup> janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 106 du 20 février 1999.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir, CAIXA D'ESTALVIS DE CATALUNYA, prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CAIXA CATALUNYA FONCLIQUET, prédésignée.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Le registre des actions est annulé en présence du notaire instrumentant.

Les livres et documents comptables de la société CAIXA CATALUNYA FONCLIQUET, prédésignée, demeureront conservés pendant cinq ans à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schroeder, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2003, vol. 424, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2003.

H. Hellinckx.

(031080.3/242/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

**GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 78.183.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour GENESIS INVESTMENT HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033897.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

**SYNDICAT D'INTERETS LOCAUX KIRCHBERG, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 206, Val des Bons Malades.

**MODIFICATION DES STATUTS**

L'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2003 a adopté à l'unanimité des voix la modification des statuts du 28 avril 1988, de manière à leurs donner la version reprise aux articles 1 à 8 ci-après.

En application de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, première chambre, statuant sur requête, a homologué à l'audience publique du mercredi 2 avril 2003 la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2003.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et siège.** L'association porte la dénomination SYNDICAT D'INTERETS LOCAUX KIRCHBERG, en abrégé SILK.

Son siège est établi à Luxembourg-Kirchberg.

**Art. 2. Objet.** L'association, politiquement indépendante et confessionnellement neutre, a pour but, en conformité avec l'intérêt général:

- de défendre les intérêts du quartier Kirchberg tel que défini par l'administration communale ainsi que de ses habitant(e)s;
- de transmettre les doléances aux autorités compétentes et de contribuer à rechercher une solution aux problèmes qui se posent;
- de collaborer de manière constructive au développement du quartier et à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitant(e)s.

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Membres et cotisation.** L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur:

a) peuvent être membres actifs tous les habitant(e)s majeurs du quartier Kirchberg ou les propriétaires d'un terrain ou immeuble sis à Kirchberg. Le nombre de membres actifs est illimité sans pouvoir être inférieur à 20;

b) peuvent être membres d'honneur toutes les personnes physiques ou morales ayant rendu des services ou ayant fait des dons à l'association. Les membres d'honneur jouissent, à l'exception du droit de vote actif et passif, des mêmes droits que les membres actifs.

La qualité de membre se perd:

\* pour les membres actifs par le fait qu'ils cessent de remplir les conditions du point a susmentionné;

\* pour les membres actifs et d'honneur par:

- la démission par notification écrite,
- le non-paiement de la cotisation dans l'année de son échéance,
- l'exclusion pour préjudice grave porté à l'association conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale, elle ne peut pas dépasser 15,- euros.

**Art. 4. Assemblée générale.** L'assemblée générale est l'instance suprême de l'association; elle décide de l'activité générale et de l'orientation de l'association.

L'assemblée générale ordinaire aura lieu en principe au courant du premier trimestre de l'année; elle débat sur le programme d'activités de l'année en cours.

Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée soit par décision du conseil d'administration, soit, dans un délai d'un mois, sur demande écrite d'un cinquième des membres actifs avec indication de l'ordre du jour désiré.

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration qui portera à la connaissance des membres, 15 jours à l'avance, la date, le lieu et l'ordre du jour.

L'assemblée générale est compétente pour:

- la modification des statuts,
- la nomination, la révocation et la décharge des membres du conseil d'administration,
- la nomination de, au moins, deux réviseurs de caisse,

- la fixation de la cotisation annuelle,
- l'approbation des comptes et budgets,
- la dissolution de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents à l'assemblée générale, excepté les modifications aux statuts pour lesquelles il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928. L'élection des membres du conseil d'administration a lieu par vote secret dès qu'il y a plus de candidats que de sièges à pourvoir.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par son remplaçant en cas d'empêchement.

**Art. 5. Conseil d'administration.** L'association est gérée par un conseil d'administration de 5 membres au moins et de 11 membres au plus. Les mandats du conseil d'administration sont honorifiques et s'exercent à titre bénévole.

En cas de vacance de poste en cours de mandat, le conseil d'administration peut pourvoir au remplacement par voie de cooptation. La personne cooptée exercera le mandat de son prédécesseur jusqu'à la prochaine assemblée générale avec voix délibérative.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour trois ans. Ils sont rééligibles. Le conseil d'administration se renouvelle chaque année à raison d'un tiers. Le président, le secrétaire et le trésorier doivent appartenir à des séries sortantes différentes. En cas de besoin un tirage au sort désignera les membres sortants.

Le conseil d'administration élit en son sein le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Ces fonctions sont incompatibles avec le mandat politique de membre du Gouvernement, de la Chambre des députés, du Conseil d'Etat ou du Conseil échevinal de la Ville de Luxembourg.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il est nécessaire et au moins 4 fois par an. Il peut délibérer valablement si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le président dirige les réunions du conseil d'administration. Le secrétaire est chargé de la rédaction des comptes rendus des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration ainsi que d'autres documents de l'association. Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes des membres et de la tenue de la comptabilité; il effectue le paiement des dépenses. Au terme de chaque exercice, qui coïncide avec la fin de l'année civile, le trésorier présente les comptes financiers annuels aux réviseurs de caisse et à l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 6. Réviseurs de caisse.** Les réviseurs de caisse contrôlent, préalablement à l'assemblée générale ordinaire, les comptes financiers annuels de l'association et ils font rapport de leurs opérations, avec les conclusions qui en découlent, au cours de cette même assemblée.

Les réviseurs de caisse sont nommés pour trois ans, ils sont rééligibles. Ils ne peuvent pas être membre du conseil d'administration.

**Art. 7. Dissolution de l'association.** La dissolution judiciaire de l'association sera réglée par les dispositions légales.

En cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale convoquée à cette fin, décide à quelle oeuvre de bien-faisance sera versé l'actif subsistant après l'acquittement du passif. A défaut de décision, l'actif revient à la Croix Rouge luxembourgeoise.

**Art. 8. Disposition finale.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, référence est faite aux dispositions afférentes de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

*Pour le Conseil d'Administration*

P. Reeff

*Président*

*Composition du Conseil d'Administration 2002/2003 à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2002*

Président: Reeff Paul, fonctionnaire européen, 206, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Vice-président: Bonert Jean, chauffeur, 12, rue St Fiacre, L-1519 Luxembourg.

Secrétaire: Vacant, occupé par intérim par le Président.

Trésorier: Mockel Pierre, fonctionnaire d'Etat, 238, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Membres: Harras Roland, fonctionnaire d'Etat, 208, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg.

Hoffmann Antoinette, femme au foyer, 100, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg.

Huberty Robert, fonctionnaire d'Etat, 192, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg.

Klein Norbert, agent CFL, 156, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Rob Andrée, retraitée, 59, bd Prince Félix, L-1513 Luxembourg.

Spahn Bernard, infirmier retraité, 1, rue J.-P. Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

*Pour le Conseil d'Administration*

P. Reeff

*Président*

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03708. – Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(031060.3//110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

**ECOSAVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 83.694.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juin 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(033922.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

**SAM ET LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.  
R. C. Luxembourg B 93.830.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Brigitte Vangrevelinghe, sans profession, née le 1<sup>er</sup> mai 1955 à Senlis (F), demeurant à B-6700 Arlon, 47, rue Michel Hamelius,

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

Mademoiselle Audrey Baraquin, étudiante, née le 17 mars 1985 à Compiègne (F), demeurant à B-6700 Arlon, 47, rue Michel Hamelius, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Cette comparante a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue ensemble avec sa mandante, comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAM ET LUX S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Steinfort.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente en gros, demi-gros et au détail, l'importation, l'exportation, la représentation et le négoce de tous articles ou produits d'hygiène et de santé à base de senteurs ainsi que toutes prestations de services s'y rapportant, à l'exclusion de toute sollicitation de commandes auprès de particuliers.

La société peut acquérir, exploiter et concéder tous brevets, licences ou marques relatives à son objet social.

D'une manière générale, la société peut réaliser toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions ont été souscrites par:

1) Mme Brigitte Vangrevelinghe, préqualifiée: .....	99 actions
2) Melle Audrey Baraquin, préqualifiée: .....	1 action
Total: .....	100 actions

Les actions de la société ont été partiellement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions sont nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social, ou en tout autre endroit désigné par les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 7.** Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télex ou par fax une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

**Art. 8.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Le conseil pourra encore nommer des fondés de pouvoir, directeurs ou autres mandataires auxquels il confiera tout ou partie de l'administration journalière.

La délégation de l'intégralité de la gestion journalière ne pourra s'opérer qu'avec l'accord préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration avec l'autorisation de l'assemblée générale.

**Art. 14.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 19.** Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme d'environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-). Les fondateurs sont indivisiblement et irrévocablement solidaires du paiement de ces frais.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants agissant comme susdit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de 6 ans:
  - a) Madame Brigitte Vangrevelinghe, sans profession, née à Senlis (F) le 1<sup>er</sup> mai 1955, demeurant à B-6700 Arlon, 47, rue Michel Hamelius,
  - b) Mademoiselle Stéphanie Baraquin, femme au foyer, née le 4 mai 1978 à Compiègne (F), demeurant à F-80360 Ran-court, 26, rue du 15-1,
  - c) Mademoiselle Audrey Baraquin, étudiante, née le 17 mars 1985 à Compiègne (F), demeurant à B-6700 Arlon, 47, rue Michel Hamelius.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la durée de 6 ans:  
Madame Isabelle Philippin, employée privée, née le 17 novembre 1970 à Bastogne (B), demeurant à B-6810 Isel-Gare, rue du Bois Brûlé, 8.
5. Le siège social est fixé à L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.
6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un administrateur et/ou à un directeur.

#### *Réunion du conseil d'administration*

A l'instant, le conseil d'administration composé comme il est dit ci-dessus s'est réuni et, conformément à l'autorisation qui a été donnée par l'assemblée générale constitutive, le conseil décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué et de directeur de la société:

Madame Brigitte Vangrevelinghe, sans profession, née à Senlis (F) le 1<sup>er</sup> mai 1955, demeurant à B-6700 Arlon, 47, rue Michel Hamelius,

qui acquiert dès lors la qualité de directeur-administrateur-délégué.

La société sera engagée par la signature individuelle de Madame Vangrevelinghe en toutes circonstances, sinon par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un devra obligatoirement être l'administrateur-délégué.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

#### *Déclaration*

Avant de conclure, le notaire a attiré l'attention des comparants sur l'obligation pour la société de solliciter et d'obtenir les autorisations administratives requises avant toute transaction de nature commerciale.

Ils reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Lesdits comparants, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, se sont identifiés auprès du notaire au moyen de cartes d'identité.

Signé: B. Vangrevelinghe, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 9 mai 2003, vol. 427, fol. 10, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Acte rectificatif enregistré à Capellen, le 27 mai 2003, vol. 427, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11 juin 2003.

C. Mines.

(031028.3/225/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

### **ASSOCIATION DE PREVOYANCE VICTORIA REGINA, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

#### **DISSOLUTION**

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres tenue au siège social le 10 mars 2003*

Le 10 mars 2003 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres de l'ASBL ASSOCIATION DE PREVOYANCE VICTORIA REGINA, ayant son siège à Hesperange, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden en date du 18 avril 1985, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 152 du 4 juin 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 8 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1087 du 29 novembre 2001.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur C. Dirx, employé, demeurant à B-1860 Meise, Bruinborrelaan, 24,

qui désigne comme scrutateur et secrétaire Monsieur B. Istace, employé, demeurant à B-1300 Wavre, Venelle de la Mainmorte, 17.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du liquidateur;
2. Décharge à donner au liquidateur concernant toute responsabilité ultérieure;
3. Conservation des documents et livres de l'Association;
4. Clôture de la liquidation de l'Association;
5. Divers.

II. Que les membres présents ou représentés et les mandataires des membres représentés sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres présents et les mandataires des membres représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des membres représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la présente Assemblée a été convoquée, conformément à l'article 11 des statuts, par des lettres missives contenant l'ordre du jour adressées à tous les membres de l'Association en date du 20 février 2003.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant tous les membres effectifs et adhérents, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport du liquidateur.

Elle constate que:

- Le passif de l'Association a été apuré;
- Après apurement du passif, tous les avoirs de l'Association ont été transférés à l'ASBL FONDS DE PENSION ET DE PREVOYANCE de la SA IBM Belgium, conformément à la troisième résolution de l'âge réunie par-devant Maître Baden le 18 octobre 2002.

L'Assemblée approuve le rapport de liquidation.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, en ce qui concerne sa responsabilité ultérieure.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents seront déposés et conservés à l'ancien siège de l'Association: Ceinture Um Schlass, 1 à 5880-Hesperange.



*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et prononce la dissolution de l'Association.

*Frais*

L'Assemblée rappelle que, conformément à la convention de transfert qui a été conclue entre l'Association APVR et l'ASBL FONDS DE PENSION ET DE PREVOYANCE de la SA IBM Belgium, tous les frais liés à cette liquidation seront supportés par l'ASBL FONDS DE PENSION ET DE PREVOYANCE de la SA IBM Belgium, Avenue du Bourget 42 à 1130 Bruxelles.

Le point «Divers» n'appelant aucune autre information de la part du Président, la séance est levée à 12.00 heures, en foi de quoi le présent procès-verbal est signé par le Président et le Secrétaire.

Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05905. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031078.3/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

**B.B.C.P.G.D., BASKET-BALL CLUB POLICE GRAND-DUCALE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 71-73, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg F114.

—  
STATUTS

**Chapitre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée BASKET-BALL CLUB POLICE GRAND-DUCALE, Association sans but lucratif (a.s.b.l.).

**Art. 2.** Son siège social est à Luxembourg-Ville.

**Art. 3.** Sa durée est illimitée.

**Art. 4.** Elle a pour objet toute activité quelconque de nature à favoriser le développement et la propagation de la pratique du jeu de basket-ball dans le Corps de la Police Grand-Ducale sur le plan national et international, afin de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de camaraderie.

Tout gain matériel dans le chef de ses associés est exclu.

**Art. 5.** Elle est neutre et s'abstient de toute activité politique.

**Chapitre II.- Membres - Admission - Démission - Exclusion - Cotisations**

**Art. 6.** L'association se compose de membres actifs, non actifs et membres d'honneur.

Le nombre des membres actifs ne doit pas être inférieur à 15 (quinze).

**Art. 7.** Pour devenir membre actif il faut être membre du personnel policier ou civil de la Police Grand-Ducale. La qualité de membre actif ne se perd pas en cas de mise à la retraite.

Les volontaires de l'année ou de police en formation à l'Ecole de Police peuvent également devenir membres actifs.

**Art. 8.** Tous les membres du Corps de la Police Grand-Ducale peuvent être membres non actifs.

**Art. 9.** Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration (C.A.) aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association.

La cotisation annuelle des membres honoraires est fixée à un minimum de 10,- euros.

**Art. 10.** La qualité d'associé actif se perd:

- par démission écrite au C.A.

- par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou motif grave, par le C.A. au membre intéressé, ayant été préalablement appelé à fournir des explications, reste cependant le recours lors de l'assemblée générale.

**Art. 11.** La cotisation est fixée annuellement par l'assemblée générale, sur proposition du C. A., avec un maximum de 10,- euros (n.i. 100).

**Art. 12.** Les membres actifs et non actifs ont le droit de vote, d'adhérer au C.A. du club, de prendre connaissance de tous les dossiers, de participer à toute activité du club.

**Chapitre III.- Administration et Fonctionnement**

**Art. 13.** L'association est administrée par un Conseil d'Administration (C.A.), composé de sept membres au moins et de quinze membres au plus.

Le C.A. est élu par l'assemblée générale.

**Art. 14.** La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Le Conseil est renouvelé chaque année, la moitié est sortante.

**Art. 15.** Les administrateurs sortants sont rééligibles. Leurs fonctions n'expireront qu'après leur remplacement.

Le C.A. pourra, par cooptation, pourvoir aux vacances qui se produiront dans son sein entre deux séances de l'assemblée générale.

**Art. 16.** Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par écrit au président au plus tard 8 jours avant l'assemblée générale.

**Art. 17.** Le C.A. se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de deux à dix membres. Tous les actes et engagements concernant l'association décidés ou approuvés par le C.A. sont signés par le président ou un administrateur-délégué.

**Art. 18.** Le C.A. répartit dans son sein les fonctions ci-dessus énumérées et celles exigées pour les besoins de l'administration et de la gestion sportive. Le C.A. pourra convoquer l'assemblée générale chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Le C.A. doit la convoquer dans un délai d'un mois sur la demande écrite d'un cinquième (1/5) des associés; ceux-ci doivent y joindre l'ordre du jour.

Il peut créer selon les besoins parmi ses membres des commissions spéciales.

Cependant, le C.A. sera représenté dans toutes les commissions au moins par un de ses membres.

**Art. 19.** La présence de la majorité des membres du C.A. est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions seront prises à la majorité des voix présentes, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Tout membre du C.A. qui sera absent à trois séances consécutives sans excuse, pourra être considéré comme démissionnaire.

Il est tenu un procès-verbal des séances du C.A. Les procès-verbaux sont signés par le président et par le secrétaire.

**Art. 20.** L'exercice social commence normalement le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et clôture le 30 juin de l'année suivante.

#### Chapitre IV.- Assemblée générale

**Art. 21.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus.

Elle a notamment le droit:

- a) d'approuver les rapports,
- b) de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association,
- c) de nommer et de révoquer les administrateurs,
- d) d'approuver le budget annuel ainsi que les comptes établis par le C.A.,
- e) de fixer les cotisations annuelles,
- f) de prendre toutes les décisions dépassant les pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au C.A.

L'assemblée générale de l'association se réunit au moins une fois par an, avant le 1<sup>er</sup> juillet.

L'ordre du jour est fixé par le C.A. qui fait office de bureau de l'assemblée générale.

**Art. 22.** Les membres sont convoqués par simple lettre ou par la voix de la presse, au moins trois semaines à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

**Art. 23.** Des propositions non inscrites à l'ordre du jour devront, pour être délibérées et votées, être introduites par écrit au C.A. au moins huit jours avant l'assemblée générale.

**Art. 24.** Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée.

**Art. 25.** Le vote a lieu par scrutin secret, sauf décision contraire prise par l'assemblée générale.

En cas de ballottage, la majorité simple décide.

En cas de voix égales, la décision sera prise par tirage au sort.

**Art. 26.** L'assemblée générale est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des membres présents.

Elle prend ses résolutions à la majorité absolue des votants, tous les membres associés ont un droit de vote égal et peuvent se faire remplacer au vote par procuration.

**Art. 27.** Le procès-verbal de l'assemblée générale est signé par le président et le secrétaire.

#### Chapitre V.- Modifications aux statuts - Dissolution

**Art. 28.** Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du C.A. ou à la demande de la moitié des membres dont se compose l'assemblée générale, demande soumise au bureau du C.A. un mois avant la séance.

Une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée pour les modifications de statuts ou la dissolution de l'association.

**Art. 29.** L'assemblée générale extraordinaire doit se composer de la moitié des membres.

Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale extraordinaire devra être convoquée dans la quinzaine. Elle peut dès lors valablement statuer quel que soit le nombre de membres présents. Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 2/3 des voix des membres présents.

**Art. 30.** L'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution doit comprendre plus de la moitié des membres. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale extraordinaire devra être convoquée dans la quinzaine.

Elle peut dès lors valablement statuer quel que soit le nombre de membres présents. Dans tous les cas, la dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'à la majorité absolue des membres présents.

**Art. 31.** En cas de dissolution l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation de l'actif.

Conformément à la loi, cet actif sera attribué à une ou plusieurs oeuvres sociales de la Police Grand-Ducale.

En aucun cas les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer une part quelconque des biens.

### Chapitre VI.- Dispositions générales - Divers

**Art. 32.** Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

**Art. 33.** Le président ou tout autre membre du C.A. spécialement habilité à cet effet, est chargé de représenter l'association en justice.

Le président est en outre chargé d'effectuer, conformément à la loi, la publication des présents statuts ou des modifications ultérieures au mémorial.

**Art. 34.** Un exemplaire des présents statuts sera distribué à tout nouveau membre lors de son adhésion.

Le premier C.A., 7 membres, a été élu par l'assemblée constitutive réunie en vue de la réception du présent acte, le 13 février 2003.

La composition du C.A. est la suivante:

Président: Stein Marc, psychologue à la Police Grand-Ducale, demeurant à L-1409 Luxembourg, 26, rue Edmond Du-

ne,  
1<sup>er</sup> Vice-Président: Schiltz Daniel, fonctionnaire de Police, demeurant à L-9029 Warken, 18, Cité Bourschterbâch,  
2<sup>ième</sup> Vice-Président: Decker Thierry, ingénieur-informaticien à la Police Grand-Ducale, demeurant à L-8274 Kehlen,  
9, am Kepbrill,

Secrétaire: Oth Marc, fonctionnaire de Police, demeurant à L-2319 Howald, 15, rue Dr. Joseph Peffer,

Trésorier: Peters Pascal, fonctionnaire cadre supérieur de la Police Grand-Ducale, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 69, rue de la Montée,

Membres:

1) Manderscheid Charles, fonctionnaire de Police, demeurant à L-5969 Itzig, 6, rue de la Libération,

2) Kohn Ralph, fonctionnaire de Police, demeurant à L-9227 Diekirch, 46, Esplanade,

tous de nationalité luxembourgeoise et pré-qualifiés, ce acceptant.

Le renouvellement de leur mandat aura lieu lors de l'assemblée générale 2004 respectivement 2005.

Ainsi fait à Luxembourg et signé par tous les membres du C.A. nommément désignés ci-dessus.

Luxembourg, le 13 février 2003.

T. Decker / M. Stein / D. Schiltz / R. Kohn

M. Oth / P. Peters / C. Manderscheid

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01640. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031167.3/000/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2003.

---

### CONTECH EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 45.357.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(033924.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

---

### SIENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.322.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 24 juin 2003 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'assemblée générale statutaire décide de renouveler les mandats de Madame Denise Vervaet, Monsieur Bernard Ewen et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., administrateurs et de Monsieur Pierre Schill, commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 31.12.2003.

Pour copie conforme

Signatures / Signature

Administrateurs / -

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034208.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**LENGER TRAPPER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4797 Linger, 22, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg F 118.

## STATUTS

**Chapitre 1 - Dénomination et siège****Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée LENGER TRAPPER.

Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, et par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social est établi au Centre Polyvalent, 22, rue de la Libération, L-4797 Linger.**Art. 3.** L'association a été créée le 11 avril 1974 et sa durée est illimitée.**Chapitre 2 - Objet de l'association****Art. 4.** L'association a pour objet de promouvoir toute activité de nature à favoriser l'organisation et la propagation de la pratique des sports populaires, telle que précisée dans le chapitre 2 article 4 des statuts de la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (F.L.M.P.)**Art. 5.** Dans l'accomplissement de son objet, l'association est affiliée à la F.L.M.P.

Elle peut faire tous actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de son objet.

**Chapitre 3 - Des membres****Art. 6.** Le nombre minimum des associés est fixé à sept. Il ne comprend pas les membres d'honneur ou donateurs.**Art. 7.** Sont admissibles comme membres associés, désignés comme «membres» dans les présents statuts, toutes personnes en manifestant la volonté, déterminés à observer les présents statuts et agréées par le conseil d'administration. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre.

Sont admissibles comme membres d'honneur ou donateurs toutes personnes en manifestant la volonté, agréées par le conseil d'administration et remplissant les conditions que celui-ci fixera à leur admission. Une carte de membre spéciale peut leur être remise. Néanmoins, les membres d'honneur ou donateurs n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

**Art. 8.** La qualité de membre se perd par démission ou par exclusion.

Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission ou en ne plus payant la cotisation annuelle.

La qualité de membre de l'association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des voix émises, sur proposition du conseil d'administration pour l'une des raisons suivantes:

1. manquement grave ou répété aux statuts et règlements de l'association;
2. comportement jetant le déshonneur ou le discrédit sur l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, pour l'une des mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre.

**Art. 9.** La cotisation annuelle sera fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra être supérieure à 50 Euros par membre effectif.**Chapitre 4 - Des organes****Art. 10.** Les organes sont:

1. L'assemblée générale
2. Le conseil d'administration.

**Chapitre 5 - De l'assemblée générale****Art. 11.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au cours du premier trimestre, dans la localité désignée par l'assemblée générale précédente.**Art. 12.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

1. l'approbation annuelle des comptes et du budget;
2. la modification des statuts;
3. la nomination et la révocation des administrateurs;
4. la dissolution de l'association;
5. l'exclusion d'un membre de l'association.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut, de sa propre initiative, convoquer une assemblée générale extraordinaire. Il doit le faire, dans le délai de deux mois, sur demande écrite et motivée d'au moins d'un cinquième des membres.**Art. 14.** Les membres sont convoqués par écrit au moins un mois avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour qui doit contenir obligatoirement les points suivants:

1. adoption du rapport de l'assemblée générale précédente;
2. présentation des rapports des membres du conseil d'administration et des deux vérificateurs de caisse;
3. décharge à donner aux membres du conseil d'administration;

4. fixation du montant de la cotisation annuelle;
5. élection des membres du conseil d'administration et des deux vérificateurs de caisse;
6. examen et vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice;
7. examen des propositions valablement présentées au conseil d'administration.

Toute proposition adressée par écrit par un membre, au moins 8 jours avant l'assemblée générale au conseil d'administration, doit être ajoutée à l'ordre du jour.

**Art. 15.** L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des membres est représentée. Toutefois, l'assemblée générale peut, lors de sa prochaine réunion, délibérer valablement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de ses membres présents.

Les décisions de l'assemblée générale, sans préjudice des dispositions des articles 8, 21 et 22, sont prises à la majorité absolue des voix émises et portées à la connaissance des membres et des tiers.

### **Chapitre 6 - Du conseil d'administration**

**Art. 16.** Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de l'association, dans le cadre des statuts et des règlements.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi à l'assemblée générale ou par les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 17.** L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose de 3 membres élus au moins:

- d'un président
- d'un vice-président
- d'un secrétaire général
- d'un trésorier général

**Art. 18.** Les membres du conseil d'administration sont élus chacun par vote séparé à la majorité absolue.

Si, à plusieurs postes prévus au conseil d'administration, il ne se présente qu'un seul candidat, l'assemblée générale peut décider d'adopter la procédure du vote collectif pour ces postes.

**Art. 19.** Les membres du conseil d'administration sont élus pour une période de deux ans sous réserve de l'article 14, point 3.

**Art. 20.** Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président, chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association ou que la moitié de ses membres le demandent. Il doit se réunir au moins huit fois par année.

Il ne peut délibérer valablement que s'il réunit la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

### **Chapitre 7 - Modifications aux statuts**

**Art. 21.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première assemblée, il peut être convoqué une seconde assemblée qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

### **Chapitre 8 - De la dissolution de l'association**

**Art. 22.** L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

En cas de dissolution, l'assemblée générale attribuera l'avoir social, après acquittement du passif, à une oeuvre de bienfaisance.

LENGER TRAPPER

*Situation du club, année 2003*

Désignation officielle:	LENGER TRAPPER, A.s.b.l., Linger
Adresse officielle:	Linden Pierrette 22, rue Prince Henri L-4929 Hautcharage Tél. 50 67 60
Siège social:	LENGER TRAPPER 22, rue de la Libération L-4797 Linger
Compte chèque postal:	33354-83
Banque:	Caisse Raiffeisen

*Composition du comité*

Président:	Burg Eugène Fonct. d'État en retrait 9, rue de la Chiers L-4796 Linger Tél. 50 70 81	Vice-Président:	Ewen Liette sans état 59, rue du X Septemb. L-4947 Bascharage Tél. ...
Secrétaire:	Linden Pierrette sans état 22, rue Prince Henri L-4929 Hautcharage Tél. 50 67 60	Trésorier:	Letsch Lucie sans état 34, Oschterbour L-4641 Obercorn Tél. 58 98 59
Membres:	Klein Christian Fonctionnaire d'État 13 rue Michel Rodange L-3550 Dudelange Tél. 51 60 95	Warcken Aloyse retraité 83, rue N. Margue L-4979 Fingig Tél. 3 82 69	

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02474. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032994.3/000/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

---

**LUX-FONTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, rue de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 93.401.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 16 juin 2003*

*Première résolution*

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Romain Thillens de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Pierre Muller au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires dans sa prochaine réunion.

*Deuxième résolution*

Le conseil d'administration décide de transférer dans la commune de Kopstal le siège social du 42, rue des Genêts, L-8131 Bridel au 54, rue de Mersch, L-8181 Kopstal avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUX-FONTE S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034199.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**TANDIL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 34.945.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le jeudi 12 juin 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

*Résolution*

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de M. Jean Quintus, Mme Colette Coens et M. Christophe Wirtz en tant qu'administrateurs ainsi que le mandat de M. Noël Didier en tant que commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034212.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**SECURE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 69.038.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juin 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(033925.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

**ERIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.  
R. C. Luxembourg B 56.757.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Signature.

(033413.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

**ERIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.  
R. C. Luxembourg B 56.757.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2003**1. Bureau*

L'Assemblée Générale est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Geoffrey William Thompson, demeurant à Kleinbettingen.

Celui-ci désigne comme secrétaire Madame Ruth Ann Thompson, demeurant à Kleinbettingen.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Enschedé Jean-Luc.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présents, ainsi qu'il en résulte de la liste de présence signée par les actionnaires et les membres du bureau.

Le bureau constate que la présente assemblée a été régulièrement convoquée et constituée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer de son ordre du jour qui est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice se terminant au 31/12/2002
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Décharge à donner au commissaire aux comptes

*2. Assemblée*

L'assemblée générale approuve le rapport évoqué par le président du bureau, Monsieur Thompson, répondant à toutes les questions des actionnaires.

L'assemblée générale approuve les comptes qui laissent apparaître un bénéfice de 83.867,86 Euros (quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-sept Euros & quatre-vingt-six cents) et donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Le résultat est affecté comme suit:

- Résultat reporté . . . . .	243.941,12 €
- Résultat Exercice . . . . .	83.867,86 €
- Report du Résultat au Passif du bilan . . . . .	327.808,98 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 16.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / La Secrétaire

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 4 juin 2003 de la S.A. ERIN que les comptes annuels de l'exercice 2002 ont été approuvés à l'unanimité des voix et que décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire.

*Administrateurs*

Geoffrey W. Thompson, Kleinbettingen

Ruth A. Thompson, Kleinbettingen

*Commissaire aux comptes*

Stuart V. Alexander, Lorentzweiler

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

*Liste de présence de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2003*

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Signature</i>
Geoffrey W. Thompson . . . . .	1.248	Signature
Ruth A. Thompson . . . . .	52	Signature
Total . . . . .	1.250	

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / La Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04283. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(033414.2//52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

**BARROS S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5811 Fentange, 134, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg E 90.

STATUTS

L'an deux mille trois, le six de février.

Ont comparu:

1. Monsieur Antonio José Da Fonseca, agent immobilier, demeurant à Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer,
2. Monsieur De Carvalho Barros Joao Amadeu, employé privé, demeurant à Differdange, 1, rue Henri Bessemer.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suivent:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination BARROS S.C.I.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses co-associés.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Fentange.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

**Titre II. - Apports, Capital social, Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (€ 25.000,-), divisé en mille (1.000) parts sociales de cinquante euros (€ 25,-) chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1. Monsieur Antonio José Da Fonseca, prénommé, . . . . .	500 parts
2. et Monsieur De Carvalho Barros Joao Amadeu, prénommé, . . . . .	500 parts
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (€ 25.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié.

**Art. 6.** Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par les autres associés. Toutefois la transmission à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non-associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exerce de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder, tout ou partie de ses parts à une personne non-associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et du nom et adresse du cessionnaire éventuel.

Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste, informer le cédant de leurs intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.



Au cas où, endéans ce délai d'un mois, le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois appelée à statuer sur l'agrément du cessionnaire.

En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

En cas de transmission à cause de mort des parts à des héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède.

Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée, informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa trois qui précède.

A défaut d'agrément par les autres associés de l'acheteur des parts proposé par le cédant ou ses héritiers ou ayant droit, et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non agréés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

**Art. 7.** Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'une ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivantes et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

**Art. 11.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants.

S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en générale les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

**Art. 13.** Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

**Art. 15.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2003.

**Art. 17.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

### **Titre V. - Dissolution et liquidation**

**Art. 18.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable

ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

#### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Assemblée générale*

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1. Monsieur De Carvalho Barros Joao Amadeu, prénommé.

2. Monsieur Da Fonseca José Antonio

Ils auront tous les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures des gérants.

B) L'adresse de la société est fixée à L-5811 Fentange, 134, rue Bettembourg.

Fait et passé en quatre originaux à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg le 19 juin 2003, vol. 326, fol. 73, case 8, réf. LSO-AF04700. – Reçu 300 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(033418.3/000/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

---

#### **LIMBO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 57.231.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(033927.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

---

#### **APOLLONIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 82.709.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

*Par mandat*

L. Dupong

(034064.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

#### **KENORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.657.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 20 février 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'assemblée générale statutaire décide de renouveler le mandat de Madame Denise Vervaeet, Monsieur Bernard Ewen et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., administrateurs et Monsieur Pierre Schill, commissaire aux comptes.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31/12/2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06520. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(034215.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.  
R. C. Luxembourg B 81.128.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04975, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour extrait sincère et conforme

D. Brand

(033424.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

**DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.  
R. C. Luxembourg B 81.128.

*Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2003*

L'an deux mille trois, le quatorze mai.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., R.C. Luxembourg, section B, numéro 81.128, ayant son siège social à L-8371 Hobscheid, rue de Steinfort 1.

Ladite société a été constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 février 2001, publié au Mémorial C numéro 890 le 17 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 19 juin 2001, acte publié au Mémorial C numéro 1250 le 29 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 août 2002, acte publié au Mémorial C numéro 1497 le 17 octobre 2002.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Lombart, Administrateur, demeurant à B-6530 Thuin.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Mme Ruth von Wyl, demeurant à B-6700 Arlon, et appelle aux fonctions de scrutateur M. Daniel Brand, demeurant à B-6700 Arlon.

Les actionnaires présents à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'entre eux ont été portés sur une liste de présence dressée par les membres du bureau à laquelle les actionnaires déclarent se référer. Ladite liste des personnes, après avoir été signée par les comparants, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le bureau étant constitué, Monsieur le Président expose et l'Assemblée Générale reconnaît:

A. que la présente assemblée a été convoquée dans le délai requis, toutes les actions étant nominatives.

B. que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Elections statutaires
5. Divers

C. 1. que Monsieur Philippe Lombart est porteur de 100 actions du capital de DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.,

2. que Monsieur Daniel Brand est porteur de 500 actions du capital de DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.,

D. qu'il résulte de la liste des présences prénommée que 600 actions donnant droit à 600 droits de vote sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

Cet exposé fait et reconnu exact par l'Assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*1. Rapport du Conseil d'Administration*

Monsieur le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002, lequel rapport est versé aux Archives de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Conseil d'Administration.

*2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes*

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Bilan et le Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002. Le total de l'actif et du passif s'élève à EUR 74.756,52; le chiffre d'affaires se monte à EUR 130.818,81 et laisse un bénéfice de EUR 6.816,94. L'Assemblée décide de répartir ce bénéfice en une rémunération sur le capital de EUR 5.250,00 et d'allouer le solde de EUR 1.566,94 à la Réserve Légale.

*3. Décharge aux Administrateurs*

Décharge pleine et entière est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction au 31 décembre 2002.

## 4. Elections statutaires

L'Assemblée décide la réélection pour un an de Messieurs Philippe Lombart, ingénieur, né à Charleroi le 04/07/1958 et demeurant à B-6530 Thuin, administrateur, Président du Conseil d'Administration, Daniel Brand, qualicien, né à Hermalle-s/Argenteau le 25/06/1953 et demeurant à B-6700 Arlon, administrateur-délégué, Marc Ubaghs, ingénieur, né à Léopoldville le 06/03/1962 et demeurant à B-4000 Liège, administrateur.

L'assemblée renouvelle le mandat de AUDIEX S.A., L-1510 Luxembourg comme commissaire aux comptes pour une durée d'un an.

## 6. Divers

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 10.30 heures.

*Les membres du Bureau*

P. Lombart / R. Brand / D. Brand

*Président / Secrétaire /Scrutateur*

*Liste de présence*

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Représentation</i>	<i>Nombre de voix par vote</i>	<i>Signature</i>
Philippe Lombart. . .	100	-	100	P. Lombart
Daniel Brand . . . . .	500	-	500	D. Brand
Total: . . . . .	600			

Hobscheid, le 14 mai 2003.

*Les membres du Bureau*

P. Lombart / R. van Wyl / D. Brand

*Président / Secrétaire /Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04976. – Reçu 168 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033420.3/000/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2003.

**MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 40.630.

In the year two thousand and three, on the twenty seventh of the month of May.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the «Meeting») of the limited liability company (société anonyme) MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., having its registered office at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 40.630 (the «Company»), incorporated on 16 June, 1992 by a deed of Maître Joseph Kersch, notary residing at Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 395 on 11 September, 1992 and last time amended on 17 February, 2003 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is declared open at 4.30 p.m. by Mr Hakan Ledin, Chairman of the Board, residing in Luxembourg, who took the chair of the Meeting.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Véronique Mathieu, private employee, residing in Bertrange.

The Meeting elects as scrutineer Maître Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. To reduce the share capital of the company from USD 142,249,458.- to an amount of USD 98,955,270.- by means of cancellation of an amount of USD 43,294,188.- and 7,215,698 shares with a par value of USD 6.- each the 7,215,698 shares cancelled having been repurchased by the Company in accordance with the provisions of the Articles of Association for the purpose of being cancelled.

2. To adapt article 5 of the Company's Articles of Association to take account of the resolution adopted pursuant to item 1 of the agenda of the meeting.

3. Miscellaneous.

II. The Meeting has been convened by convening notices containing the above agenda published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and the Luxemburger Wort on 9 May and 19 May, 2003. Copies of the publications are tabled on the Meeting.

III. The names of the shareholders and the numbers of the shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the minutes of the meeting.

IV. It appears from such attendance-list that out of the 23,708,243 shares representing the entire issued share capital of the Company 15,088,457 shares are present or represented at the Meeting. The Meeting, is thus quorate given that

more than 50% of the shares in issue are present or represented, the Meeting may validly resolve on all the items of the agenda.

The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted each of the following resolutions, 7,215,698 shares abstaining from voting:

*First resolution*

The Meeting resolved to reduce the share capital of the company from USD 142,249,458.- to an amount of USD 98,955,270.- by means of cancellation of an amount of USD 43,294,188.- and 7,215,698 shares with a par value of USD 6.- each the 7,215,698 shares cancelled having been repurchased by the Company in accordance with the provisions of the Articles of Association for the purpose of being cancelled.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Meeting resolved to adapt article 5 second paragraph of the Company's Articles of Association which have the following wording:

«**Art. 5. Corporate Capital. Second paragraph.** The Company has an issued capital of ninety-eight million nine hundred fifty five thousand two hundred seventy United States Dollars (USD 98,955,270.-) divided into sixteen million four hundred ninety-two thousand five hundred forty-five (16,492,545) shares with a par value of six United States Dollars (USD 6.-) per share, each fully paid-in.»

The Meeting was thereupon adjourned at 4.45 p.m.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 2,000.- Euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de la société anonyme MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., avec siège social à 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.630 (la «Société»), constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, n° 395 du 11 septembre 1992 et dont les statuts ont été modifié une dernière fois par le notaire soussigné le 17 février 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de M. Hakan Ledin, administrateur de la Société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Véronique Mathieu, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la Société de USD 142.249.458,- à un montant de USD 98.955.270,- par annulation d'un montant de USD 43.294.188,- et 7.215.698 actions d'une valeur nominale de USD 6,- chacune et 7.215.698 actions annulées qui ont été rachetées par la Société en accord avec les dispositions des Statuts afin d'être annulées.

2. Adaptation de l'article 5 des statuts de la Société afin de tenir compte de la résolution adoptée en accord avec le premier point de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Divers

II. L'Assemblée a été convoquée par convocations, contenant le présent agenda, publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations et le Luxemburger Wort le 9 mai et 19 mai 2003. Des copies des publications sont présentées à l'Assemblée.

III. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que des 23.708.243 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société 15.088.457 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, laquelle a dès lors le quorum vu que plus de 50% des actions émises sont présentes ou représentées à l'Assemblée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président, et après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes, 7.215.698 actions ne participant pas au vote:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé de réduire le capital social de la Société de USD 142.249.458 à un montant de USD 98.955.270 par annulation d'un montant de USD 43.294.188 et 7.215.698 actions d'une valeur nominale de USD 6,- chacune et 7.215.698 actions annulées qui ont été rachetées par la Société en accord avec les dispositions des Statuts afin d'être annulées.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée a décidé d'adapter l'article 5, deuxième alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social. Deuxième alinéa.** Le capital social émis de la Société est de quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent cinquante-cinq mille deux cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 98.955.270,-) divisé en seize millions quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-cinq (16.492.545) actions avec une valeur nominale de six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6,-) par actions, chacune entièrement libérée.»

L'Assemblée a ainsi été ajournée à 15.45 heures.

*Evaluation des Frais*

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte à 2.000,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Ledin, V. Mathieu, T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, vol. 139S, fol. 16, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juin 2003.

P. Decker.

(034001.3/206/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 40.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Decker

(034004.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**HEMRY S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 5.599.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 25 mars 2003 à 14.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

HEMRY S.A.H.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06524. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034204.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION CELLINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.  
R. C. Luxembourg B 73.015.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTION CELLINA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(034053.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION CELLINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.  
R. C. Luxembourg B 73.015.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTION CELLINA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(034055.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**LEYSSER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 37.694.

—  
Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale tenue le 2 juin 2003 que le mandat d'Administrateur-Délégué avec signature unique et contresignature de tous documents qui avait été conféré en date du 20 juin 2000 à Monsieur Jean-Pierre Courtois, né le 8 avril 1947 à L-Differdange, et résidant à L-Sanem, a été prorogé pour une période de trois ans, se terminant le 20 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04217. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034066.3/510/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**INTERNATIONAL A.C.P. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 18.110.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 14 mars 2003 à 16.00 heures à Luxembourg*

*Résolution*

«Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat des administrateurs pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale statutaire qui examinera les comptes clôturés au 31 décembre 2003.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale statutaire qui examinera les comptes clôturés au 31 décembre 2003.»

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06523. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034207.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**EPIGONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 83.080.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 3 mars 2003*

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Albert Saint-Rémy et Madame Noëlle Vander Straeten pour une durée de six ans.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes H.R.T. REVISION, S.à r.l., pour une durée de six ans.

L'assemblée décide également de nommer à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Paul Pirlot de Corbion, décédé, Madame Vinciane Capelle, et ce, pour une période de six ans.

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Albert Saint-Rémy, administrateur-délégué.
- Madame Noëlle Vander Straeten, Président.
- Madame Vinciane Capelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EPIGONE S.A.*

H.R.T. REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05881. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034256.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**HILL 27 S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.448.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, 2449, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour HILL 27 S.A.*

E. Bruin

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05109. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034262.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**VITRERIE STEMPEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 34, rue de Sanem.  
R. C. Luxembourg B 32.925.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 29 avril 2002*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés;

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

VITRERIE STEMPEL S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF06100. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034178.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---



**HOLKEM, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.395.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, 2449, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour HOLKEM S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05111. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034264.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 14.148.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, 2449, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour HONEYBEE HOLDING S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05114. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034266.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**TRUST WORTHY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.442.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06995, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

*Pour la société TRUST WORTHY HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

*Signature*

(034072.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**DIFRACH (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 51.429.

*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 10 mars 2003*

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

HRT REVISION, S.à r.l.

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05886. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034189.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 48.009.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, 2449, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour INTERCITY DEVELOPMENT S.A.*

M. Juncker

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05117. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034267.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 58.916.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, 2449, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour IXOS HOLDING S.A.*

R. Hovenier

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05120. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034269.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**AMEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.969.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

*Signature*

(034124.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**GUARDIAN LUXCOATING FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 81.943.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, vol. 17CS, fol. 100, case 2, que la société à responsabilité limitée GUARDIAN LUXCOATING FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4940 Bascharage, route de Luxembourg, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

E. Schlessler.

(034191.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**KENT INTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.570.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, 2449, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour KENT INTER HOLDING S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05122. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034271.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.505.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, 2449, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour KENT INVESTMENT HOLDING S.A.*

G. Fasbender

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05124. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034273.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**ETTORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.736.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

*Signature*

(034126.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**LA BARCA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 68.130.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, 2449, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour LA BARCA (LUXEMBOURG) S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05125. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034275.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**LOGICIEL GRAPHICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.022.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, 2449, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour LOGICIEL GRAPHICS S.A.*

M. Juncker

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05127. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034277.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**LUSOFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 47.018.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, 2449, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

*Pour LUSOFIN S.A. HOLDING*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05129. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034279.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**EUROPE DIAM TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.119.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

*Signature*

(034128.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**LUXRIVER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 50.852.

Avec effet au 23 mai 2003, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, 2449, Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour LUXRIVER S.A.*

M.-J. Reyter

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05130. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034282.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**INVILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 36.393.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 mai 2003, enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2003, vol. 522, fol. 60, case 2:

I.- Que la société anonyme INVILUX S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R. C. Luxembourg section B numéro 36.393, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 1991, publié au Mémorial C numéro 334 du 9 septembre 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 721 du 6 octobre 1998.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions en une seule main la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2003.

J. Seckler.

(034197.3/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**HOLDING FILOBESPANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.412.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(034131.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 87.157.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

034135.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**DYNARGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1310 Luxembourg, 5, rue Albert Calmes.  
R. C. Luxembourg B 89.188.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

C. Schock

*L'associé*

(034184.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**WALDEB EUROPE S.A., Société Anonyme,  
(anc. WALDEB EUROPE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 54.299.

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de WALDEB EUROPE HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B N° 54.299, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 27 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 289 du 13 juin 1996.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 25 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 605 du 21 août 1998.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille cinq cents (4.500) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, constituant l'intégralité du capital social antérieur de quatre millions cinq cent mille (4.500.000,-) francs luxembourgeois (LUF), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en WALDEB EUROPE S.A.
2. Changement de l'objet social de la Société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.
3. Modification afférente des articles 1<sup>er</sup>, 2 et 15 des statuts.
4. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR.
5. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 947,91 pour le porter de son montant actuel de EUR 111.552,09 à EUR 112.500,- sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.
6. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 25,- sans modification du nombre des actions.
7. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination sociale de la Société est changée de WALDEB EUROPE HOLDING S.A. en WALDEB EUROPE S.A. En conséquence, l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de WALDEB EUROPE S.A.»

*Deuxième résolution*

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence, les articles 2 et 15 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

«**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Troisième résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en EUR, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 111.552,09, divisé en 4.500 actions sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 947,91 pour le porter de son montant actuel de EUR 111.552,09 à EUR 112.500,- sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de EUR 947,91 a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,-.

*Sixième résolution*

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents (112.500,-) euros (EUR), divisé en quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Swetenham, F. Stolz-Page, R. Thill, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, vol. 17CS, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.(signé):* Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034201.3/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**WALDEB EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.299.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 683 du 5 juin 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(034203.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**PYRAMIDES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.764.

*Procès-verbal du conseil d'administration tenu le vendredi 16 mai 2003*

S'est réuni au siège social, 8, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, le conseil d'administration de la société anonyme PYRAMIDES.

Le conseil d'administration est présidé par la société BIB SOFTWARE Inc, sont présents la société PYRA LLC en qualité de secrétaire et la société MIDES LLC.

Le président rappelle que le conseil d'administration a pour

*Ordre du jour:*

## Changement d'adresse

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par le conseil d'administration, ce dernier prend à l'unanimité, la résolution suivante:

- le transfert du siège social au Luxembourg à l'adresse suivante: L-1331 Luxembourg, avenue Grande-Duchesse Charlotte n° 25A. Cette décision prend effet dès ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants signent le présent procès-verbal pour accord.

BIB SOFTWARE INC / PYRA LLC / MIDES LLC

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / -

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05962. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(033974.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**GO-FAR S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.613.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Roberto Stocco, «commercialisti», né le 28 décembre 1950 à Castelfranco Veneto, Italie, demeurant à Via Campo Sportivo n° 28, I-31011 Asolo (TV),

ici représenté par Monsieur Samuel Haas, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Ivrea, Italie, le 14 mai 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme GO-FAR S.A., R.C. Luxembourg B 59.613, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 509 du 18 septembre 1997.

La Société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 14 du 3 janvier 2002, et la clôture de sa liquidation n'est pas encore intervenue.

- Le capital social était antérieurement fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

Le comparant approuve les derniers comptes sociaux arrêtés au 31 mai 2003 ainsi que le rapport des liquidateurs établi en date du 2 juin 2003.

- Le comparant déclare de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire et aux liquidateurs pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire six certificats d'actions au porteur numéros 1 à 6 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société GO-FAR S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Haas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 140S, fol. 1, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.(signé): Kirsch.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034234.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**GO-FAR S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.613.

Les comptes de clôture au 31 mai 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 140S, fol. 1, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034236.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.



**SCREAMING EAGLE, Société Anonyme.**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 93.989.

**STATUTES**

In the year two thousand and three, on the fifth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company CAMPANILLA FOUNDATION, a company governed by the laws of Liechtenstein, established and having its registered office in Josef Rheinbergerstrasse 6, FL-9490 Vaduz,

here represented by:

Mr Eric Leclerc, employee, with a professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 26, 2003.

2.- Mr Eric Leclerc, prenamed, acting in his own name.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (*société anonyme*) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («*société anonyme*») under the name of SCREAMING EAGLE.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into thousand (1,000) shares, without any par value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

**Board of Directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday in the month of June at 4.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2003.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

*Subscription and payment*

The thousand (1,000) shares have been subscribed to as follows:

1.- CAMPANILLA FOUNDATION, prenamed, nine hundred ninety-nine shares . . . . .	999
2.- Mr Eric Leclerc, prenamed, one share . . . . .	1
Total: thousand shares. . . . .	<u>1,000</u>

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand seven hundred fifty euro.

*Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2008:

- 1.- Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 2.- Mr Jos Hemmer, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 3.- Mrs. Martine Kapp, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Mr Eric Leclerc, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

*Second resolution*

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2008:

Mrs Diane Wunsch, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

*Third resolution*

The company's registered office is located at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person known to the undersigned notary by its name, usual surname, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CAMPANILLA FOUNDATION, une société régie par les lois du Liechtenstein, établie et ayant son siège social à Josef Rheinbergerstrasse 6, FL-9480 Vaduz,

ici représentée par:

Monsieur Eric Leclerc, employé avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mai 2003.

2.- Monsieur Eric Leclerc, préqualifié, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SCREAMING EAGLE.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société CAMPANILLA FOUNDATION, prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2.- Monsieur Eric Leclerc, prénommé, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2008:

- 1.- Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 3.- Madame Martine Kapp, employée, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Monsieur Eric Leclerc, prénommé, a été désigné président du conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2008:

Madame Diane Wunsch, employée, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2003, vol. 877, fol. 56, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(034240.3/239/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**HELVETIA EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 77.000.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en date du 20 juin 2003 que les administrateurs de la société sont les suivants, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle ayant à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2003:

*Administrateurs de catégorie A*

- Monsieur Roland Geissmann, administrateur de sociétés, né à Aarau (Suisse) le 4 octobre 1948, et demeurant au Hölzlistrasse 54, CH-4102 Binningen (Suisse),

- Monsieur Markus Isenrich, administrateur de sociétés, né à St. Gallen (Suisse) le 25 juin 1953, et demeurant au Straubenzellstrasse 16b, CH-9014 St. Gallen (Suisse),

- Monsieur Andreas Bolzern, administrateur de sociétés, né à St. Gall (Suisse) le 26 mars 1963, et demeurant au Enge, Betriebsökonom HWV, CH-9304 Bernhardzell (Suisse).

*Administrateur de catégorie B*

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, né à Namur (Belgique) le 4 septembre 1951, et demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler (Luxembourg).

Il résulte également de ladite assemblée que le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, a été renouvelé avec effet immédiat et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Münsbach, le 24 juin 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033945.3/556/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**ILIADE DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 89.924.

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) ILIADE B.V., R.C. Haaglanden N° 2725431, une société avec siège social à Nieuwe Uitleg 9 C, NL-2514 BP La Haye, Pays-Bas,

2) Monsieur Robert Hilekes, retraité, né le 11 juin 1934 à Batavia, Indonésie, demeurant à Steinhauserstrasse 25, CH-6301 Zug, Suisse,

3) Monsieur Johan B. J. Feuth, retraité, né le 14 mars 1948 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant à P.O. Box 10134, Bamburi, Mombasa, Kenya,

4) Monsieur Norbert W. A. M. Panken, retraité, né le 20 mai 1948 à Eindhoven, Pays-Bas, demeurant à Grevenbroekstraat 22, B-3930 Hamont-Achel, Belgique, et

5) Monsieur Johannes H. Visch, entrepreneur, exerçant en profession libérale, né le 19 août 1940 à Hilversum, Pays-Bas, demeurant au 32, Quai Jean-Charles Rey, MC-98000, Monaco,

tous les cinq ici représentés par Monsieur Steve M.J. van den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

en vertu de cinq procurations sous seing privé données les 2 juin, 5 juin, 4 juin, 27 mai et 3 juin 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sub 1) à 4) sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ILIADE DEVELOPPEMENT, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 89.924, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1784 du 17 décembre 2002.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 166 du 17 février 2003.

- Le capital social de la Société est fixé à quatre millions vingt-deux mille neuf cents (4.022.900,-) euros (EUR), représenté par quatre-vingt mille quatre cent cinquante-huit (80.458) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante (EUR 50,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 435.900,- pour le porter de son montant actuel de EUR 4.022.900,- à EUR 4.458.800,- par la création et l'émission de 8.718 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de EUR 435.900,- pour le porter de son montant actuel de EUR 4.022.900,- à EUR 4.458.800,- par la création et l'émission de 8.718 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

a) pour 4.449 nouvelles parts sociales par ILIADE B.V., préqualifiée, et elles ont été intégralement libérées en espèces pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 27.550,-, et

b) pour 4.269 nouvelles parts sociales par Monsieur Johannes H. Visch, préqualifié, et elles ont été intégralement libérées en espèces pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 36.550,-.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant total de EUR 500.000,- est dès à présent à la libre disposition de la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent cinquante-huit mille huit cents (4.458.800,-) euros (EUR), représenté par quatre-vingt-neuf mille cent soixante-seize (89.176) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante (50,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

**English translation of the preceding text:**

In the year two thousand and three, on the fifth of June.

Before Us, Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

1) ILIADE B.V., R.C. Haaglanden N° 2725431, a company with registered office at Nieuwe Uitleg 9 C, NL-2514 BP The Hague, The Netherlands,

2) Mr Robert Hilekes, pensioner, born on June 11, 1934 in Batavia, Indonesia, residing at Steinhäuserstrasse 25, CH-6301 Zug, Switzerland,

3) Mr Johan B. J. Feuth, pensioner, born on March 14, 1948 in Rotterdam, The Netherlands, residing at P.O. Box 10134, Bamburi, Mombasa, Kenya,

4) Mr Norbert W. A. M. Panken, pensioner, born on May 20, 1948 in Eindhoven, The Netherlands, residing at Grevenbroekstraat 22, B-3930 Hamont-Achel, Belgium, and

5) Monsieur Johannes H. Visch, independant undertaker, born on August 19, 1940 in Hilversum, The Netherlands, residing at 32, Quai Jean-Charles Rey, MC-98000, Monaco,

all five here represented by Mr Steve M.J. van den Broek, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

by virtue of five proxies under private seal given on June 2, June 5, June 4, May 27 and June 3, 2003.

Such proxies, after signature *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through its proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties sub 1) to 4) are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of ILIADE DEVELOPPEMENT, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 89.924, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated November 18, 2002, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 1784 of December 17, 2002.

The Articles of Incorporation of said company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 20, 2002, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 166 of February 17, 2003.

- The Company's capital is set at four million twenty-two thousand and nine hundred (4,022,900.-) euro (EUR), represented by eighty thousand four hundred and fifty-eight (80,458) shares of a par value of fifty (50.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 435,900.- so as to raise it from its present amount of EUR 4,022,900.- to EUR 4,458,800.- by the creation and issue of 8,718 new shares of a par value of EUR 50.- each.

- Subscription and payment in cash.

2. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

#### *First resolution*

The corporate capital of the Company is increased by an amount of EUR 435,900.- so as to raise it from its present amount of EUR 4,022,900.- to EUR 4,458,800.- by the creation and issue of 8,718 new shares of a par value of EUR 50.- each.

These new shares have been entirely subscribed and paid in as follows:

a) for 4,449 new shares by ILIADE B.V., prenamed, and they have been entirely paid in for their par value together with a total issue premium of EUR 27,550.-, and

b) for 4,269 new shares by Mr Johannes H. Visch, prenamed, and they have been entirely paid in for their par value together with a total issue premium of EUR 36,550.-.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it, that the aggregate amount of EUR 500,000.- is as of now available to the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, Article 6 of the Articles of Association is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at four million four hundred fifty-eight thousand and eight hundred (4,458,800) euro (EUR), represented by eighty-nine thousand one hundred and seventy-six (89,176) shares of a par value of fifty (50.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: S. M.J. van den Broek, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, vol. 139S, fol. 34, case 8. – Reçu 5.000 euros.

*Le Receveur ff.(signé):* Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034263.3/230/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.



**ILIADE DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 89.924.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 676 du 5 juin 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(034265.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**BIOPHOTONIC S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
H. R. Luxemburg B 73.281.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 3. Juni 2003 abgehalten am Gesellschaftssitz*

Herr Uwe Waldau wird zum Nachfolger im Verwaltungsrat von Herrn Reichlmayr-Lutz bis zur Generalversammlung des Jahres 2005 bestellt.

Die FIDES INTER-CONSULT S.A. übernimmt das Amt des Aufsichtskommissars, ebenfalls bis zur Generalversammlung des Jahres 2005, als Nachfolger der vom Amt zurückgetretenen CER INTERNATIONAL S.A.

Luxemburg, den 3. Juni 2003.

*Für die Versammlung*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033536.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

**HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 25.087.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2003 et aux cooptations en date du 14 mars 2003 de M. Nigel Wood en remplacement de Monsieur Michel Mercier, démissionnaire et en date du 31 mars 2003 de Monsieur Chee Seng Shek en remplacement de Monsieur Martin Spurling, démissionnaire, le Conseil d'Administration se compose suit:

- M. Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- M. George Efthimiou, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT (HONG KONG) LTD, 15/F Citibank Tower, 3 Garden Road, Hong Kong

- M. Laurent Facque, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A., 4, Place de la Pyramide, Immeuble Ile de France-La Défense 9, 75419 Paris Cedex 08

- M. Andrew John Goulding, Product Manager, HSBC FUND ADMINISTRATION (JERSEY) LTD, P.O. Box 26, 28/34 Hill Street, St Helier, Jersey JE4 8NR, Channel Islands

- M. Bryan Greener, Head of Product Development, HSBC ASSET MANAGEMENT LTD, Product Development Department, 21st Floor, 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom

- M. Mun Kit Lai, Director, Head of Business Development, HSBC ASSET MANAGEMENT (SINGAPORE) LTD, 21, Collyer Quay, 1 8-01 HSBC Building, Singapore 049320, Singapore

- M. Bruno Lalanne, Deputy Manager and Head of Corporate Banking, HSBC LIMITED, Les Cascades, 5th Floor, Edith Cavell Street, Port Luis, Mauritius

- M. Chee Seng Shek, Managing Director, HSBC ASSET MANAGEMENT (SINGAPORE) LTD, 21, Collyer Quay, 1 8-01 HSBC Building, Singapore 049320, Singapore

- M. Nigel Wood, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT LTD, Product Development Department, 21st Floor, 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom

*Pour HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS*

*Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033992.3/1126/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 67.085.

## EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tous seing privé tenue en date du 12 mai 2003, enregistrée à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03119, que:

Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant professionnellement au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbrück, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2002.

La société AACO, S.à r.l. - ACCOUNTING AUDITING CONSULTING AND OUTSOURCING, S.à r.l., R. C. B numéro 88.833, avec siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2002 et ce jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 30 novembre 2007.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034249.3/230/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 67.085.

Les comptes annuels au 30 novembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03164, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034252.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPP JEUNEURS (LUX), S.à r.l.).**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 78.961.

In the year two thousand and three, on the sixteenth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EPP INVESTORS LLC, a company incorporated under the laws of the USA, with registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, USA,

here represented by Mr Patrick Mischo, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Palo Alto, California, USA, on June 13, 2003.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it is single partner of EPP JEUNEURS (LUX), S.à r.l. (the Company), with its registered office in 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated November 16, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 412 of June 6, 2001.

This having been declared, the single partner, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The single partner resolves to change the name of the Company into FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS (LUX), S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS (LUX), S.à r.l.»

*Second resolution*

The single partner resolves to set the number of managers of the Company at two and to appoint as manager for an unlimited period of time in addition to INTERCONSULT - LUXEMBOURG, INTERNATIONAL CONSULTING S.A.:

- Mr Donald Wolf, attorney, born on March 25, 1944 in Roswell, New Mexico, USA, with professional address in 3400, Idaho Avenue, N-W Suite 500, Washington D.C., 20016, USA.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this one signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le seize juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EPP INVESTORS LLC, une société soumise au lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Maître Patrick Mischo, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Palo Alto, Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 13 juin 2003.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité en vertu duquel elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter qu'elle est l'associée unique de la société EPP JEUNEURS (LUX), S.à r.l. (la Société), avec siège social à 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 412 du 6 juin 2001.

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer le nom de la Société en FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS (LUX), S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS (LUX), S.à r.l.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de fixer le nombre des membres du conseil de gérance de la Société à deux et de nommer gérant pour une période indéterminée à côté de INTERCONSULT - LUXEMBOURG, INTERNATIONAL CONSULTING S.A.:

- Monsieur Don Wolf, avocat, née le 25 mars 1944 à Roswell, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 3400, Idaho Avenue, N-W Suite 500, Washington D.C., 20016, Etats-Unis d'Amérique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Mischo, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, vol. 139S, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034254.3/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 78.961.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 723 du 16 juin 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(034255.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**STONE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.374.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, réf. LSO-AF06611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

Signature.

(034185.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**JD TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4520 Differdange, 46, rue du Mathendal.  
R. C. Luxembourg B 28.288.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2003*

*Point unique à l'ordre du jour:*

Les associés décident de transférer le siège social de L-4513 Differdange, 93 A, route de Bascharage à L-4520 Differdange «Résidence Le Tilia», 46, rue du Mathendal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 1<sup>er</sup> juin 2003.

JD TRANSPORTS, S.à r.l.

F. Jousten / L. De Simone

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02147. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033633.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

**SHASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 75.850.

L'an deux mille trois, le onze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Francesco Giardino, manager, demeurant à I-20121 Milan, via Moscova 40/6, Italie, C.F. GRD FNC 69E21 F205U,

2) Mademoiselle Sabina Giardino, sans état particulier, demeurant à I-20123 Milan, via dei Togni 29, Italie, C.F. GRD SBN 74A66 F205G,

3) Madame Giovanna Maria Cervelli, sans état particulier, demeurant à I-20123 Milan, via dei Togni 29, Italie, C.F. CRV GNN 29A47 G702F,

tous les trois ici représentés par Monsieur Vittorio Castellani Pastoris, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé données à Milan, le 22 mai 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SHASA, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 75.850, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 661 du 15 septembre 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par des résolutions d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 19 décembre 2001 et dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 635 du 24 avril 2002.

- Que le capital social est actuellement fixé à sept cent douze mille cent quatre-vingt-dix-huit euros et dix cents (€ 712.198,10), représenté par cent soixante-neuf (169) parts sociales, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de € 193.154,90 pour le ramener de son montant actuel de € 712.198,10 à € 519.043,20 sans annulation de parts sociales et par rétrocession à Monsieur Francesco Giardino et à Mademoiselle Sabina Giardino d'un appartement à usage d'habitation dans un immeuble résidentiel sis à Paris (8e), 27, rue Cambacérès, France, au 3<sup>e</sup> étage comprenant hall d'entrée, bureau, séjour, chambre à coucher, cuisine, salle de bains, W.C. et dressing et cave numéro 5 au sous-sol, inscrit au cadastre de la Ville de Paris (8e), section BL, numéro 21, cases 2 à 5.

- Renonciation par l'autre associé en faveur de Monsieur Francesco Giardino et à Mademoiselle Sabina Giardino à ses droits éventuels dans la réduction de capital devant être effectuée.

2. Modification subséquente de l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts

3. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de € 193.154,90,- pour le ramener de son montant actuel de € 712.198,10 à € 519.043,20 sans annulation de parts sociales.

L'autre associé ayant renoncé en faveur de Monsieur Francesco Giardino et à Mademoiselle Sabina Giardino à ses droits éventuels dans la réduction de capital devant être effectuée, ladite réduction de capital est opérée par rétrocession à Monsieur Francesco Giardino et à Mademoiselle Sabina Giardino d'un appartement à usage d'habitation dans un immeuble résidentiel sis à Paris (8e), 27, rue Cambacérès, France, au 3<sup>e</sup> étage comprenant hall d'entrée, bureau, séjour, chambre à coucher, cuisine, salle de bains, W.C. et dressing et cave numéro 5 au sous-sol, inscrit au cadastre de la Ville de Paris (8e), section BL, numéro 21, cases 2 à 5, que lesdits conjoints Giardino avaient apporté à la Société en vertu

d'un apport en nature effectué lors d'une augmentation de capital documentée par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 octobre 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 319 du 30 avril 2001.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à cinq cent dix-neuf mille quarante-trois euros vingt cents (€ 519.043,20), représenté par cent soixante-neuf (169) parts sociales d'une valeur nominale de trois mille soixante et onze euros vingt-six cents (€ 3.071,26) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Castellani Pastoris, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, vol. 139S, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034259.3/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**SHASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 75.850.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 704 du 11 juin 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(034261.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**FIN. MAG. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. KOTO S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.189.

L'an deux mille trois, le treize juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de KOTO S.A., R.C.S. Luxembourg N° B 79.189 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 29 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 462 du 20 juin 2001.

La séance est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en FIN. MAG. INTERNATIONAL S.A. et modification subéquente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

La dénomination sociale de la Société est changée en FIN. MAG. INTERNATIONAL S.A.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIN. MAG. INTERNATIONAL S.A. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi quinze. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, vol. 139S, fol. 36, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

A. Schwachtgen.

(034245.3/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**FIN. MAG. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. KOTO S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.189.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 716 du 13 juin 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(034248.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**FERRERO TRADING LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 46.117.

L'an deux mille trois, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERRERO TRADING LUX S.A., établie à Luxembourg et constituée sous la dénomination de FERRERO EAST EUROPE S.A., R.C B N° 46.117, avec siège social à Senningerberg, constituée suivant acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 98 du 17 mars 1994.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 6 du 19 janvier 2000.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Marco Pescarolo, «finance manager», avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Salvatore Tosiani, «assistant manager» avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune et représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille (250.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 10 des statuts afin de fixer le début de l'exercice social au 1<sup>er</sup> septembre pour finir le 31 août, et exceptionnellement, la première clôture des comptes annuels est réduite à 8 mois, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2003.

2. Modification de l'article 11 des statuts afin de fixer en conséquence la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au premier jeudi du mois de Février à 9.00 heures.;

3. Modification de l'article 4 des statuts.

4. Coordination des statuts de la société.

5. Adaptation de la durée des mandats à la modification de l'exercice de la société.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

«L'exercice social commence le premier septembre pour se terminer le trente et un août de chaque année.»

Cette décision est applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2003. Suite à la modification de l'exercice social, l'exercice en cours est réduit à 8 mois, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2003.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 11 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de février à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet la commercialisation de tous matières premières et produits en cours de fabrication, produits alimentaires, produits ou diffusés par le groupe FERRERO ou par des groupes alliés ou associés.

En outre, la société a pour objet la prestation de services commerciaux et industriels aux sociétés du groupe FERRERO dans le domaine du marketing, de la publicité, de l'organisation logistique, de l'approvisionnement de tous matières premières et produits en cours de fabrication et de tous les autres services qui seront requis par les mêmes sociétés»

*Quatrième résolution*

Suite à la modification de l'exercice de la société, l'Assemblée décide d'adapter la durée des mandats des administrateurs. Ces mandats seront renouvelables en février 2004, à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour l'approbation des comptes clôturés au 31 août 2003.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Pescarolo, F. Stolz-Page, S. Tosiani, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, vol. 139S, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

*M. Weinandy.*

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(034278.3/230/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**FERRERO TRADING LUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. FERRERO EAST EUROPE S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 46.117.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 637 du 27 mai 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le notaire A. Schwachtgen*

Signature

(034280.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

**ALL TIME SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 12, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 64.448.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2003, réf. DSO-AF00146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(033662.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2003.

**MONTANA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.309.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 13 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DELOITTE & TOUCHE, Strassen, venant à échéance, il est décidé à l'unanimité de ne pas renouveler son mandat et de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de celui-ci V.O. CONSULTING LUX S.A., ayant son siège social au 8, rue Haute, L-4963 Clemency, pour une période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme  
MONTANA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05805. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033928.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---

**INTERFIRST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 47.151.

—  
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2003, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Thierry Callault, Directeur de la Stratégie, BANQUE DU LOUVRE, 139, boulevard Haussmann, F-75008 Paris
- M. Yves Ganseman, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
- M. Patrice Hamon-Chaffoteaux, Directeur, LOUVRE GESTION INTERNATIONALE S.A., 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg
- M. Hugues Riche, Administrateur délégué, LOUVRE GESTION INTERNATIONALE S.A., 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg

*Pour INTERFIRST*  
*Société d'Investissement à Capital Variable*  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF05474. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033988.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2003.

---